



Trèbes.

# PROCÉDURE D'AUTORISATION À LA MISE EN LOCATION

Remplir le CERFA n° 15652\*01

Réaliser le dossier de Diagnostic Technique

Dépôt du dossier COMPLET au service URBANISME  
par voie postale ou voie électronique ou remise directe au service

La Mairie vous fournit un récépissé de dépôt

**DÉLAIS : 1 MOIS MAXIMUM**

Votre logement est visité par un cabinet d'études  
Visite effectuée par un technicien qui évalue la présence éventuelle de risques sanitaires

Le logement  
est conforme

Autorisation  
de mise  
en location

Le logement  
peut être loué

Le logement  
nécessite  
des travaux

Autorisation  
de mise en location  
sous réserve

Travaux  
réalisés

Contre visite

Travaux  
non  
réalisés

Le logement  
ne répond  
ni aux critères  
de sécurité  
ni de salubrité

Refus de mise  
en location

Le logement  
ne peut être loué